Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20260126-DE2026_01_01-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt six janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	13
Absents excusés :	2
Absents :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CANTIN, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. CURELY, GRANEREAU.
Mme CURELY a donné pouvoir à Mme. ALFONSO-CHARIOL
Mme GRANEREAU a donné pouvoir à Mme ROSSI

Absents : MM. BAILLEUX, PONS-COUEPEL

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.01.01

Objet : Régime indemnitaire agent non titulaire – Responsable de service

Madame la Maire propose au Conseil municipal le versement d'une prime de responsabilité aux agents en charge d'un service, bénéficiant d'un Contrat à Durée Déterminé ou d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAE/CUI dans le cadre du Parcours Emploi Compétences à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte avec 16 voix pour et une abstention la proposition de Madame la Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 26 janvier 2026.

MAIRIE DE SAINTE-TERRE (Gironde)

Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.